

# Tarifs – Inscriptions 2024 – 2025

(Application de nouveaux règlements validés par délibération  
du Conseil Municipal du 01 juillet 2019)  
(modifié par délibération en date du 11 juillet 2022)



**A compter du 1 septembre 2018, Paiement directement en Trésorerie uniquement.**

## RESTAURATION SCOLAIRE

Délibération du Conseil Municipal du 01/07/2019 (modifiée par délibération en date du 11/07/2022).

SANCEENS		
Quotient familial	Tarifs	2 <sup>ème</sup> enfant ou +
De 0 à 565 €	0,70 €	0,70 €
De 566 à 2000 €	1,00 €	1,00 €
Supérieur à 2000 €	3,50 €	3,50 €

Extérieurs	6,30 €
Tarif majoré *	

Tarif exceptionnel *	9,00 €
----------------------	--------

**Tarif exceptionnel \* (Repas non prévu)** : Pour les familles qui laisseraient déjeuner leur enfant à la restauration scolaire sans inscription préalable au Pôle Accueil Enfance Jeunesse, les repas seront facturés à un **tarif exceptionnel**.

**Tarif en cas d'absence injustifiée**, non signalée ou hors délais :

- La famille sera facturée comme si l'enfant était présent (hors cas absence pour raison médicale) + une tarification exceptionnelle de 19,87€/journée d'absence correspondant au tarif maximum facturé correspondant à une (1) journée ACM avec repas pour enfant non sanctionné.
- La 3<sup>e</sup> absence donnera lieu à l'annulation de l'inscription sur le cycle (ou période vacances) avec paiement de l'ensemble des sommes dues pour l'inscription assortie d'une pénalité de 19,87 €.

**Tarif en cas d'enfants non-inscrits** :

- Extrascolaire : 19.87 € / présence non prévue.
- Repas : 9 € / repas non prévu.
- Périscolaire/NAP : 5 € / présence non prévue.
- Méridienne : 3 € / présence non prévue.
- Mercredi : 13.25 € présence non prévue.

**Retard dépôt matin/midi/soir – périscolaire et extrascolaire** : le matin comme le soir, tout retard dépassant 10 mn sera facturé 15€ toutes les 20 mn par retard. Entre la rentrée scolaire et le 31 août de l'année suivante, le 2<sup>e</sup> retard constaté déclenchera l'envoi d'un courrier rappelant les termes du présent règlement aux parents. Dès le 3<sup>e</sup> retard constaté une facturation de 5€ pour chaque retard sera appliquée. Enfin si la situation persiste et après 5 retards, un rendez-vous sera fixé avec Mr le Maire ou son représentant pour qu'une solution soit définie avec la famille. Pour finir au bout du 7<sup>e</sup> retard, l'enfant ne sera plus accepté dans les accueils municipaux.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Tarif majoré *	10,00 €
----------------	---------

SANCEENS	Séance	Mois	Réduction de 30% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	EXTERIEURS	
			Période uniquement	Séance	Période
Matin (7h30-8h20) (8h30 en mat)	0,25 €	3.75 €	2,65 €	0,50 €	7.50 €
Méridienne (12h00-12h20/13h30-13h40)	0,10 €	1,50 €	1,05 €	0,20 €	3,00 €
Soir (16h00 – 18h30) (16h10 en mat)	0.50 €	5.00 €	3.55 €	1.00 €	10.00 €
<b>Après-midi NAP</b>					
Si déjà inscrit au périscolaire jusqu'à 16h45	0 €		0 €	0 €	
<b>Si non inscrit au périscolaire du soir, pour le cycle</b>					
QF 0 à 565 €	0.50 €		0.35 €	0.80 €	
QF 566 à 1200 €	1.75 €		1.20 €	2.76 €	
QF > 1200 €	2.10 €		1.50 €	3.31 €	
<b>Retard parents</b>	<b>Voir ci-dessus « retard dépôt/midi/soir »</b>				



## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (A.C.M) VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS

*(Application de nouveaux tarifs (D.C.M. du 14 décembre 2015))*

<b>SANCÉENS</b> (tarifs réduits de 30% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant)*								
Quotient familial	Journée avec repas		Journée sans repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas	
	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%	Tarifs	Réduction 30%
De 0 à 300€	1.50€	<b>1.05€</b>	1.00€	<b>0.70€</b>	1.00€	<b>0.70€</b>	0.50€	<b>0.35€</b>
De 301€ à 500€	2.10€	<b>1.47€</b>	1.40€	<b>0.98€</b>	1.40€	<b>0.98€</b>	0.70€	<b>0.49€</b>
De 501€ à 700€	2.94€	<b>2.06€</b>	1.96€	<b>1.37€</b>	1.96€	<b>1.37€</b>	0.98€	<b>0.69€</b>
De 701 à 900€	4.70€	<b>3.29€</b>	3.14€	<b>2.20€</b>	3.14€	<b>2.20€</b>	1.57€	<b>1.10€</b>
De 901€ à 1100€	10.35€	<b>7.24€</b>	6.90€	<b>4.83€</b>	6.90€	<b>4.83€</b>	3.45€	<b>2.41€</b>
> à 1101€	12.42€	<b>8.69€</b>	8.28€	<b>5.80€</b>	8.28€	<b>5.80€</b>	4.14€	<b>2.90€</b>

\* Le tarif réduit est appliqué pour les fratries à partir du second enfant Sancéen inscrit.

<b>EXTÉRIEURS</b>				
Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
De 0 à 300€	2.40€	1.60€	1.60€	0.80€
De 301€ à 500€	3.36€	2.24€	2.24€	1.12€
De 501€ à 700€	4.70€	3.14€	3.14€	1.57€
De 701 à 900€	7.53€	5.02€	5.02€	2.51€
De 901€ à 1100€	16.56€	11.04€	11.04€	5.52€
> à 1101€	19.87€	13.25€	13.25€	6.62€

### DOCUMENT À FOURNIR

- ✚ Livret de famille,
- ✚ Justificatif de domicile récent,
- ✚ Avis d'imposition pour calculer le QF ou notification de la CAF,
- ✚ Photocopie des pages du carnet de santé,
- ✚ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution des droits de garde exclusive
- ✚ Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) des enfants qui ont des problèmes de santé,
- ✚ Attestation d'assurance extrascolaire (responsabilité civile couvrant les activités de l'enfant).